SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 3340000: loteries publiques

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 20/02/2015)

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel.

Vu l'absence d'un barème salarial sectoriel et l'absence d'abrogation formelle du critère d'âge, la CCT 50 du CNT est d’application.